

Études internationales



Holmes, John W., *The Better Part of Valor : Essays on Canadian Diplomacy*. Toronto/Montréal, McClellan and Stewart, (The Carleton Library No 49), 1970, 241 p.

André-P. Donneur

Volume 2, Number 1, 1971

Les relations économiques Québec-États-Unis

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700085ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700085ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Donneur, A.-P. (1971). Review of [Holmes, John W., *The Better Part of Valor : Essays on Canadian Diplomacy*. Toronto/Montréal, McClellan and Stewart, (The Carleton Library No 49), 1970, 241 p.] *Études internationales*, 2(1), 143-144.
<https://doi.org/10.7202/700085ar>

TOBIASSEN, Lief K. R., *Reluctant Door – The Right of Access to the United Nations*, Public Affairs Press, Washington, D.C., 1969, 413p.

Toute organisation internationale doit jouir d'un certain nombre d'immunités sur le territoire de l'État hôte. Ces immunités sont une condition *sine qua non* au fonctionnement normal et indépendant de l'organisation. Inversement, elles constituent une limitation à l'exercice de la compétence territoriale de l'État hôte. En règle générale, ces questions sont réglées entre l'organisation internationale et l'État hôte par un accord dit de siège ou d'établissement. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, un tel accord fut signé entre Washington et l'ONU en 1947. Dans une certaine mesure, l'accord prévoyait la liberté d'accès de fonctionnaires ou représentants de pays étrangers au siège de l'ONU.

Les États-Unis ont-ils respecté, en tant qu'État hôte, leurs engagements envers les Nations Unies ? C'est à cette question que s'efforce de répondre Lief K. R. Tobiasse dans son ouvrage dont le titre *Reluctant Door – the Right of Access to the United Nations* suggère presque la réponse.

Dans les premiers chapitres, l'auteur fait l'histoire du droit d'accès aux sièges des organisations internationales. Il passe en revue les règles qui prévalaient avant la création de l'ONU (Société des Nations – Saint-Siège). On retrouve ensuite les différentes étapes des négociations qui donnèrent lieu en 1947 à la ratification de l'accord de siège par le Congrès américain.

C'est à partir de cette même date que naissent les premières difficultés dans l'application de l'accord, ce sont les premiers incidents aussi (l'affaire Kyriazidis et Hason). L'administration américaine usera de différents moyens pour se défaire des personnes dont elle soupçonne que les activités débordent le cadre de leurs fonctions aux Nations Unies. Les mesures varieront du délai dans l'octroi d'un visa (affaires Le Clerc, Desseau, Le Leap, etc.) à la déportation. (L'auteur fait état de 23 déportations dont 18 étaient des ressortissants russes).

Quant à l'attitude des États-Unis, l'auteur insiste particulièrement sur la promulgation de deux lois (*Internal Security Act, 1950* et *Immigration and Nationality Act, 1952*) qui décri-

vent les procédures à suivre lors de l'admission des étrangers aux États-Unis. Certaines dispositions contredisent celles de l'accord de siège de 1949. Il semble pourtant que l'administration américaine ait, dans la pratique des admissions, étendu les exigences de ces lois aux fonctionnaires des Nations Unies. L'auteur voit dans cette pratique une violation de l'accord de siège.

M. Tobiasse, cependant, ne considère pas que cette situation soit imputable aux États-Unis seulement. Plusieurs incidents plus récents (l'affaire Mishukov-Zaitsev, l'affaire Kudashkin, etc.) ont prouvé que les fonctionnaires touchés par les mesures de l'administration américaine exerçaient des activités d'espionnage ou de renseignement. De plus, les mesures d'expulsion n'ont suscité que très rarement des protestations de la part des États concernés, moins encore de la part de l'ONU, qui a toujours adopté une attitude de négociation et d'apaisement relativement à ces questions. L'ouvrage de Lief K. R. Tobiasse présente sans doute l'inconvénient de traiter d'un problème très particulier. Cependant, il fait état d'un certain nombre de faits très peu connus et est le fruit d'une recherche ainsi que d'une documentation très fouillée.

Christian VINCKE

*Droit,
Université de Montréal.*

HOLMES, John W., *The Better Part of Valor : Essays on Canadian Diplomacy*. Toronto/Montréal, McClelland and Stewart, (The Carleton Library N° 49), 1970, 241p.

Cet ouvrage, comme son sous-titre l'indique, est composé d'une série d'essais que John Holmes, directeur de l'Institut Canadien des Affaires Internationales a écrits durant les années soixante. Il s'agit en partie de communications présentées à des réunions d'experts internationaux ou canadiens et de conférences prononcées devant des auditoires variés à travers le Canada. On aurait pu craindre que la disparité des publics, pour qui ces textes ont été écrits, nuise à la cohérence de l'ouvrage. Or, le trait dominant du livre de John Holmes est une unité de ton tout à fait remarquable. Ce ton uni, soutenu durant tout l'ouvrage, c'est une approche des relations internationales plei-

ne de bon sens et de nuances qui est celle d'un sage.

« *The better part of valor is discretion* », écrit John Holmes en citant non sans une pointe d'humour, le Falstaff de Shakespeare. Pour lui, une diplomatie discrète ou tranquille est compatible avec des initiatives courageuses en politique étrangère. Il faut, en effet, bien distinguer entre les rôles du diplomate et du citoyen. Le diplomate est astreint à une prudence, à un sang-froid, auxquels le citoyen n'est pas tenu. Partant de ces prémices, notre auteur réussit, non sans talent, à nous présenter la politique extérieure du Canada sous un jour bien moins terne qu'il est d'usage de l'apprécier.

Les essais ont été regroupés en sept parties, traitant successivement de la formation de la politique étrangère en général, du rôle du Canada au sein des organisations internationales mondiales, du Commonwealth et de la Communauté atlantique, de ses rapports avec les États-Unis, les pays du Pacifique et l'Amérique latine. On a donc un véritable panorama de la politique étrangère du Canada.

L'auteur examine les divers aspects de cette politique en retraçant, à travers les faits empiriques, les lignes de force, en préconisant également les orientations qu'il juge souhaitables. Ainsi, après avoir dégagé les facteurs de la conception « fonctionnaliste » canadienne

d'une politique de « puissance moyenne », selon laquelle chaque acteur « doit avoir un statut et une influence à la mesure de ses intérêts ou de sa compétence spécifiques » (p. 17), John Holmes estime que le terme « puissance moyenne » est « contradictoire », « trop sophistiqué », et que l'orientation de la politique étrangère canadienne devrait être révisée avec un « réalisme dur ». Cette politique « réaliste » devrait, bien sûr, être adaptée à la taille et aux ressources du pays, mais aussi être complexe par nature, sensible à l'équilibre et à l'opportunité et, dans sa plus grande part, être « discrète ».

Il est impossible de s'étendre sur tous les essais et même simplement sur les différentes parties de l'ouvrage. Mais, que ce soit à propos des rapports avec les États-Unis, du rôle du Canada en Amérique latine ou de sa participation à la Commission de contrôle au Vietnam, Holmes nous rapporte chaque fois une appréciation nuancée de la situation.

Cet ouvrage se lit bien ; il est écrit d'une plume alerte, d'un style incisif où transparait sans cesse une fine ironie et une denrée fort précieuse, mais si rare : le bon sens.

André-P. DONNEUR

Science politique,
Université du Québec à Montréal.